

SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE
AFFAIRE
LE PROCUREUR c. LAURENT GBAGBO

ANNEXE 22
PUBLIQUE

Communiqué de presse de l'ONUCI intitulé « Le Président du FPI chez la Représentante spéciale »

Français || [English](#)

- [Accueil](#)
- [Activités](#)
- [Centre de presse](#)
- [publications](#)
- [Emploi/Achats](#)
- [Onuci-Fm](#)

Le Président du FPI chez la Représentante spéciale

« **Nous avons sollicité cette rencontre avec la Représentante spéciale pour échanger sur trois points notamment l'obstruction à la tenue d'un meeting du FPI, la levée des sanctions à l'endroit des membres du FPI et la situation nationale** », a indiqué le président du Front Populaire Ivoirien (FPI), M. Pascal Affi N'Guessan au terme d'un entretien, le 21 février 2014, avec la Représentante spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire, Madame Aïchatou Mindaoudou.

S'agissant du premier point, M. N'Guessan, a déploré l'acte décret du maire d'Abobo interdisant la tenue d'un meeting dans sa commune. « **C'est un acte regrettable que nous considérons comme ne participant pas au processus de décrispation, de normalisation et de réconciliation ; il était important que nous venions en parler avec la Représentante spéciale de manière à ce qu'à son niveau, de manière appropriée elle puisse en parler avec les autorités et faire en sorte que ce genre d'acte ne se reproduise et que ce genre de personnalité soit interpellé** », a ajouté le Président du FPI.

Sur le second sujet, M. N'Guessan a dit profiter de la présence en Côte d'Ivoire du Groupe d'Experts sur les sanctions pour plaider auprès de la Représentante spéciale afin qu'elle appuie la demande de levée des sanctions dont ils font l'objet. « **Nous sommes nous-mêmes objets de sanctions malgré cela nous nous battons pour la réconciliation, la paix et la décrispation ; nous souhaitons que l'on tienne compte de tous les efforts que nous faisons afin qu'elles soient levées** », a-t-il fait savoir.

Quant au dernier point, M. N'Guessan faisant cas des réformes institutionnelles annoncées dans le cadre de l'organisation de l'élection présidentielle de 2015, a indiqué qu'il était important de voir comment les mettre en œuvres. « **Ces réformes ne peuvent être menées sans un bilan, sans un état des lieux, sans un diagnostic qui doit être mis en œuvre dans un cadre démocratique que nous avons appelé les Etats généraux de la République** », a souligné le président du FPI.

[Répondre à cet article](#)

Partager

0

[\(ACTUALITES DE L'ONU\)](#)

Le Président du FPI chez la Représentante spéciale

[La Représentante spéciale conduira une mission de haut niveau à l'ouest de la Côte d'Ivoire](#)

[La Représentante spéciale rencontre les Ambassadeurs africains accrédités en Côte d'Ivoire](#)

[Yamoussoukro : quarante policiers et gendarmes formés sur les techniques d'intervention sur une scène de crime](#)

[Les populations de Kangakro enseignées sur la lutte contre les violences basées sur le genre et la maltraitance des enfants](#)

[Accueil](#) / [Contacts](#) / [Plan du site](#)

Copyright © 2013 ONUCI Tous droits réservés. / [Le webmaster](#)_____